

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A- TERRASSES

Forfait dû pour toute occupation effectuée dans l'année

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Terrasses couvertes	m²/an	69,00 €	69,00 €	0,00%
Terrasses fixes				
- Hors place Leclerc	m²/an	46,30 €	46,30 €	0,00%
- Place Leclerc	m²/an	75,00 €	75,00 €	0,00%
Terrasses mobiles				
- SUD ligne chemin de fer, sauf secteur marché central	m²/an	46,30 €	46,30 €	0,00%
- Secteur marché central	m²/an	75,00 €	75,00 €	0,00%
- NORD ligne chemin de fer	m²/an	19,00 €	19,00 €	0,00%
- Avenue Lajarrige, occupation entre les arbres	m²/an	19,00 €	19,00 €	0,00%
Avenue Lajarrige, terrasses sur les places de stationnement	m²/an	19,00 €	19,00 €	0,00%

B- DEBALLAGE

Forfait dû pour toute occupation effectuée dans l'année

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Minimum de perception 1m² ou 1 ml				
Extensions couvertes et fermées	m²/an	46,25 €	46,25 €	0,00%
Étalages commerciaux				
- SUD ligne chemin de fer, sauf secteur marché central (dispositions spéciales tarifs marché)	m²/an	37,90 €	37,90 €	0,00%
- Secteur marché central : avenue des Ibis (Pétrils / Guichard), avenue du Marché, avenue de Noirmoutier	m²/an	74,80 €	74,80 €	0,00%
- NORD ligne chemin de fer	m²/an	19,00 €	19,00 €	0,00%
- Avenue Lajarrige (occupation entre les arbres)	m²/an	19,00 €	19,00 €	0,00%
Étalages - occupation supérieure à 20 ml - tout secteur - véhicule ou autre	forfait/an	212,20 €	212,20 €	0,00%

C - PUBLICITES SUR LIEU DE VENTE (PLV)

Forfait dû pour toute occupation effectuée dans l'année

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Panneaux publicitaires et mobiliers assimilés (chevalets, stop-trottoir...)	unité	58,10 €	58,10 €	0,00%
Porte-menues	unité	58,10 €	58,10 €	0,00%
porte-revues "immobilier", distributeur d'échantillon (vaporisateur sur pied...)	unité	40,50 €	40,50 €	0,00%

Si > à 2 objets, comptabilisation de toute la façade.
Les accessoires situés dans la surface d'une terrasse ou d'un étalage sont incorporés au titre de ceux-ci et non comptés en plus.

D - AUTRES ESPACES SUR DOMAINE PUBLIC

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Kiosque : à journaux, distributeurs automatiques...	forfait/an	3 010,00 €	3 010,00 €	0,00%

E - OCCUPATION COMMERCIALE A L'OCCASION DES FEUX D'ARTIFICE

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Jusqu'à 4 mètres linéaires	forfait/jour	63,40 €	63,40 €	0,00%
Au-delà de 4 ml sans dépasser 8 mètres linéaires	forfait/jour	126,70 €	126,70 €	0,00%

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
<u>Occupations ponctuelles</u> - Avec véhicule (alimentaires ou autres) Application des tarifs d'occupation saisonnière à partir de 4 jours d'occupation - Sans véhicule <u>Occupations saisonnières (avec véhicule - alimentaires ou autres)</u> - Pour toute occupation à partir de 4 jours <u>Occupations régulières</u> : (ex commerçants ambulant place église Escoubae - alimentaires ou autres) - Pour 1 présence/semaine - Par présence supplémentaire <u>Forfait fluides commerces ambulants</u> <u>Forfait fluides eau/électricité (petit aménagement)</u> <u>Forfait fluides eau/électricité (gros aménagement, camion magasin, vitrine)</u>	ml/jour	7,25 €	7,25 €	0,00%
	m²/jour	7,25 €	7,25 €	0,00%
	véhicule/mois	210,30 €	210,30 €	0,00%
	m²/an	58,50 €	58,50 €	0,00%
	m²/jour	7,25 €	7,25 €	0,00%
	forfait/jour	1,15 €	1,15 €	0,00%
	forfait/jour	3,60 €	3,60 €	0,00%

G - MANIFESTATIONS COMMERCIALES (HORS CIRQUES)

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
<u>Brocantes</u> Tout secteur <u>Journées commerciales, braderies</u> <u>Vide-greniers</u> <u>Forfait fluides</u> <u>Chalets</u> - Location - Caution	ml/jour	6,15 €	6,15 €	0,00%
	ml/jour	6,15 €	6,15 €	0,00%
	forfait/jour	130,00 €	130,00 €	0,00%
	forfait/jour	10,25 €	10,25 €	0,00%
	forfait/manif	538,50 €	538,50 €	0,00%
	forfait/manif	1 617,00 €	1 617,00 €	0,00%

H - OCCUPATIONS PONCTUELLES SANS VENTE

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Stands publicitaires, inauguration,...	forfait/jour	79,30 €	79,30 €	0,00%

I - CIRQUES - SPECTACLES (Sous chapiteau ou de plein air)

Forfait par jour de représentation ou d'exposition

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
<u>Cirques - spectacles surface > 550 m² (hors eau - électricité)</u> <u>Nettoyage (pour les structures avec animaux)</u> <u>Cirques - spectacles surface > 200 m² < 550 m² (hors eau - électricité)</u> <u>Petits spectacles (clowns, marionnettes...) surface < 200 m² (hors eau - électricité)</u>	forfait/jour	603,50 €	603,50 €	0,00%
	forfait	130,00 €	130,00 €	0,00%
	forfait/jour	183,50 €	183,50 €	0,00%
	forfait/jour	100,50 €	100,50 €	0,00%

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Occupations permanentes				
- Emplacement de manège	Forfait/an	3 065,00 €	3 065,00 €	0,00%
Occupations ponctuelles (hors eau - électricité)				
juillet et d'août				
- de 10 à 30 m²	Forfait 2 mois	453,00 €	453,00 €	0,00%
- de 31 à 70 m²	Forfait 2 mois	2 245,00 €	2 245,00 €	0,00%
- de 71 à 100 m²	Forfait 2 mois	3 140,00 €	3 140,00 €	0,00%
- au-delà de 100 m²	Forfait 2 mois / tranche de 20 m²	114,80 €	114,80 €	0,00%
Hors juillet et août	m²/jour	0,45 €	0,45 €	0,00%
Forfait fluides	forfait/jour	3,10 €	3,10 €	0,00%

K - TAXIS

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Stationnement taxis	forfait/an	244,00 €	244,00 €	0,00%

L - PETITS TRAINS - CYCLES ET SCOOTERS DE LIVRAISON

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Stationnement et exploitation des petits trains	forfait/an	4 060,00 €	4 060,00 €	0,00%

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Stationnement cycles et scooters de livraisons	forfait/an	218,00 €	218,00 €	0,00%

M - PENALITES ET AUTRES FRAIS

M-1 Occupation sans droit ni titre

	Unité	2025	2026	% d'évolution 2025/2026
Terrasses				
- SUD ligne chemin de fer (y compris marché central)	m²/an	570,00 €	570,00 €	0,00%
- NORD ligne chemin de fer	m²/an	455,00 €	455,00 €	0,00%
Étalages commerciaux	m²/an	227,50 €	227,50 €	0,00%

L'occupation sans droit ni titre s'applique aux établissements qui occupent le domaine public sans aucune autorisation de l'autorité territoriale.
Cela concerne :

- les terrasses qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'occupation pour l'année en cours,
- les débordements constatés (toute occupation située en dehors des limites des autorisations) : tables, chaises, porte-menus, objets de décoration, débailage...

M-2 Indemnités de retard et frais de dossier

- Pénalité de 10 % du montant dû (au titre de l'occupation du domaine public) appliquée 15 jours après la date d'émission d'une facture de relance.
- Frais de dossier de 15 € relatif à la gestion des relances et des pénalités.

	Unité	2025	2026	évolution 2025/2026
Location de la halle et de l'auvent	heure d'occupation	170,50 €	170,50 €	0,00%
Forfait fluides	forfait/jour	15,40 €	15,40 €	0,00%
Forfait présence d'un placier	forfait/jour	180,00 €	180,00 €	0,00%
Gestion des déchets	forfait/jour	116,50 €	116,50 €	0,00%

L'installation et le montage ou rangement sont facturés à 50% du tarif de la location.

Le tarif de location est mentionné hors services annexes (SIAP, ménage, prêt de matériel).